

MODIFICATIONS COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le début du mois de juillet, en partenariat avec Les Entreprises JLR, un nouveau mode de collecte des matières résiduelles et recyclables est en vigueur dans certains quartiers de la ville. Lors des collectes régulières, les camions souleveront les bacs d'ordures ménagères et de matières recyclables à l'aide d'un bras robotisé situé sur le côté du camion de ramassage. Ce nouveau service apportera des changements à l'horaire des collectes des matières résiduelles.

Veillez vous référer à la liste suivante pour connaître l'horaire de collecte chez vous. Si votre adresse n'apparaît pas dans cette liste, c'est qu'aucun changement ne s'applique. Si le type de collecte de votre secteur est « mécanisée », veuillez suivre les instructions relatives à la collecte mécanisée.

Lundi et mercredi

Aucun changement

Mardi Collecte mécanisée

- 10^e Avenue Est
- 11^e Avenue Est
- 12^e Avenue Est (entre rue Principale et 1^{re} Rue)
- 12^e Avenue Ouest
- 1^{re} Rue Est
- 2^e Rue Est (entre la 9^e Av. et la 12 Av.)
- 3^e Rue (entre Carré Centre-ville et 3^e Av.)
- Avenue Boily
- Avenue Bourget
- Avenue Carignan
- Avenue Cormier
- Avenue Demers
- Avenue Gagnon
- Avenue Langlois
- Avenue Leclerc
- Avenue Morais
- Avenue Polyno
- Avenue Trudel
- Carré Centre-ville
- Montée Lavigne
- Rue Bienvenu
- Rue Blais
- Rue du Côteau
- Rue Haché
- Rue Laflamme
- Rue Lambert
- Rue Lapierre
- Rue Marcotte
- Rue Morneau
- Rue du Parc
- Rue Saulnier

Jeudi Collecte mécanisée

- 1^{re} Avenue Ouest
- 1^{re} Rue Ouest (entre la 10^e Av. et l'av. Langlois)
- 2^e Avenue Ouest
- 2^e Rue Ouest
- 3^e Avenue Est (à l'est du cimetière – Rang 7)
- 3^e Avenue Ouest
- 4^e Avenue Ouest
- 5^e Avenue Ouest
- 6^e Avenue Ouest
- 7^e Avenue Ouest
- Avenue des Cèdres
- Avenue du Bord-de-l'Eau Ouest
- Chemin de la Calamité
- Rang 10-1
- Rang 4-5
- Rang 5
- Rang 8-9
- Route 111 Est
- Route 111 Ouest (à l'ouest de la rivière La Sarre)
- Route 393 Nord (au nord de l'avenue des Chênes)
- Route 393 Sud (sud de la rte 111)
- Rue des Chalets
- Chemin du lac Mance
- Chemin Ste-Hélène

Vendredi

- 1^{re} Rue Ouest (entre 8^e Av. et 9^e Av.)
- 2^e Rue (entre 12^e Av. et rte 111 Est)
- 8^e Avenue Ouest
- 9^e Avenue Ouest
- 12^e Avenue Est (entre la rue Principale et la 2^e Rue E. – *Côté Nord de la rue seulement*)
- Route 111 Ouest (entre 1^{re} Rue O. et 8^e Av. O.)
- Rue Principale (entre chemin de fer et 12^e Av.)
- Ruelle située entre la 6^e Avenue et la 7^e Avenue (entre 1^{re} Rue et 2^e Rue)
- Ruelle située entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue Ouest

Collectes par voie de circulation

Voie de circulation	Secteur	Jour de collecte	Type de collecte
1 ^{re} Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
1 ^{re} Rue Est		Mardi	Mécanisée
1 ^{re} Rue Ouest	entre 10 ^e Avenue et avenue Langlois	Jeudi	Mécanisée
	entre 8 ^e Avenue et 9 ^e Avenue	Vendredi	Manuelle
2 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
2 ^e Rue Est	entre 12 ^e Avenue et rte 111 Est	Vendredi	Manuelle
	entre la 9 ^e et la 12 Avenue	Mardi	Mécanisée
2 ^e Rue Ouest		Jeudi	Mécanisée
3 ^e Avenue Est/Rang 7	à l'est du cimetière	Jeudi	Mécanisée
3 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
3 ^e Rue	entre Carré Centre-ville et 3 ^e Avenue	Mardi	Mécanisée
4 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
5 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
6 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
7 ^e Avenue Ouest		Jeudi	Mécanisée
8 ^e Avenue Ouest		Vendredi	Manuelle
9 ^e Avenue Ouest		Vendredi	Manuelle
10 ^e Avenue Est		Mardi	Mécanisée
11 ^e Avenue Est		Mardi	Mécanisée
12 ^e Avenue Est	entre rue Principale et 1 ^{re} Rue	Mardi	Mécanisée
12 ^e Avenue Est	entre la rue Principale et la 2 ^e Rue Est <i>côté Nord de la rue seulement</i>	Vendredi	Manuelle
12 ^e Avenue Ouest		Mardi	Mécanisée
Avenue Boily		Mardi	Mécanisée
Avenue Bourget		Mardi	Mécanisée
Avenue Carignan		Mardi	Mécanisée
Avenue Cormier		Mardi	Mécanisée
Avenue Demers		Mardi	Mécanisée
Avenue des Cèdres		Jeudi	Mécanisée
Avenue du Bord-de-l'Eau Ouest		Jeudi	Mécanisée
Avenue Gagnon		Mardi	Mécanisée
Avenue Langlois		Mardi	Mécanisée
Avenue Leclerc		Mardi	Mécanisée
Avenue Morais		Mardi	Mécanisée
Avenue Polyno		Mardi	Mécanisée
Avenue Trudel		Mardi	Mécanisée
Carré Centre-ville		Mardi	Mécanisée
Chemin de la Calamité		Jeudi	Mécanisée
Chemin du lac Mance		Jeudi	Mécanisée
Chemin Ste-Hélène		Jeudi	Mécanisée
Montée Lavigne		Mardi	Mécanisée

Voie de circulation	Secteur	Jour de collecte	Type de collecte
Rang 4-5		Jeudi	Mécanisée
Rang 5		Jeudi	Mécanisée
Rang 7		Jeudi	Mécanisée
Rang 8-9		Jeudi	Mécanisée
Rang 10-1		Jeudi	Mécanisée
Route 111 Est		Jeudi	Mécanisée
Route 111 Ouest	à l'ouest de la rivière La Sarre	Jeudi	Mécanisée
	entre 1 ^{re} Rue Ouest et 8 ^e Avenue Ouest	Vendredi	Manuelle
Route 393 Nord	au nord de l'avenue des Chênes	Jeudi	Mécanisée
Route 393 Sud	au sud de la rte 111	Jeudi	Mécanisée
Rue Bienvenu		Mardi	Mécanisée
Rue Blais		Mardi	Mécanisée
Rue des Chalets		Jeudi	Mécanisée
Rue du Côteau		Mardi	Mécanisée
Rue du Parc		Mardi	Mécanisée
Rue Haché		Mardi	Mécanisée
Rue Laflamme		Mardi	Mécanisée
Rue Lambert		Mardi	Mécanisée
Rue Lapierre		Mardi	Mécanisée
Rue Marcotte		Mardi	Mécanisée
Rue Morneau		Mardi	Mécanisée
Rue Principale	entre chemin de fer et 12 ^e Avenue	Vendredi	Manuelle
Rue Saulnier		Mardi	Mécanisée
Ruelle située entre la 6 ^e Avenue et la 7 ^e Avenue	entre 1 ^{re} Rue et 2 ^e Rue	Vendredi	Manuelle
Ruelle située entre la 8 ^e et la 9 ^e Avenue Ouest		Vendredi	Manuelle

Collecte mécanisée

Pour assurer le bon fonctionnement de la collecte mécanisée, et pour vous assurer que votre bac sera ramassé, voici quelques règles à suivre :

- Placez vos bacs en bordure de rue, dans l'entrée, en orientant les roues et la poignée vers la résidence. Si vous placez plus d'un bac, prévoyez un espace d'au moins un mètre (3 pieds) entre ces derniers.
- Les matières excédentaires placées sur le sol ou à côté de vos bacs de même que les items placés sur le couvercle de vos bacs ne seront pas ramassés par le bras mécanique.
*Sauf lors des collectes spéciales (sapins de Noël, encombrants).
- Placez vos bacs à au moins un mètre de tout autre objet (boîte aux lettres, véhicule, etc.) ou placez les bacs de chaque côté de l'entrée afin de ne pas nuire à l'opération du bras mécanique.
- Pour que vos bacs soient ramassés, le poids de ceux-ci ne doit pas excéder 90 kg.
- Pour dégager la voie publique, ne laissez pas vos bacs sur le trottoir ou dans la rue.
- Pour votre sécurité, ne vous approchez pas à moins de 5 mètres du bac ou du camion durant la collecte.



Merci de votre habituelle collaboration !